



Bail pro problème voisinage

Par **sylviane84**, le **02/05/2013** à **15:08**

Bonjour.

Infirmière libérale, j'ai loué le 1/1/2012 un local à destination de cabinet de soins et consultations, avec un bail professionnel.

Ceci dans un petit immeuble de trois étages, entièrement occupé par d'autre libéraux (avocats, médecin...), ce qui a motivé mon installation à cet endroit.

Quelques mois plus tard, les avocats sont partis et la propriétaire de l'immeuble a reloué un étage entier à 5 jeunes personnes en colocation.

Ces jeunes vivent comme des jeunes, ils font de la musique (djembé!), fument du cannabis dont l'odeur se répand dans les couloirs, se baladent dans les dits couloirs et dans le hall d'attente en tenue débraillée, ne ferment jamais les portes et portails de la cour...

Il y a des livraisons de cannabis dans la cour, des carreaux cassés remplacés par des bouts de cartons, des expositions de djembé sur le toit de notre cabinet, un vandalisme, un cambriolage...

Bref, cet immeuble autrefois et historiquement respecté est devenu un bouge.

Le plus important étant que je ne peux pas vraiment recevoir de consultation en toute sérénité et sécurité dans ce local.

De plus, j'hésite à attaquer franchement les voisins, qui sont manifestement en lien avec des fournisseur d'une cité proche, et je crains des représailles.

Ma question est donc de savoir si la propriétaire est en faute d'avoir loué à des personnes dont le mode de vie me porte un préjudice important dans l'exercice de mon activité professionnelle, en terme d'image et de capacité à travailler.

Merci d'avance de votre réponse.